



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/WP.30/2004/31
12 août 2004

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des problèmes douaniers
intéressant les transports
(Cent huitième session, 11-15 octobre 2004,
point 6 b) ii) de l'ordre du jour)

**CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AU TRANSPORT INTERNATIONAL
DE MARCHANDISES SOUS LE COUVERT DE CARNETS TIR
(CONVENTION TIR DE 1975)***

Révision de la Convention

Préparation de la phase III du processus de révision TIR

Utilisation des nouvelles technologies

État d'avancement du «projet eTIR»

Note du secrétariat

A. RAPPEL

1. À sa quatre-vingt-dix-neuvième session, le Groupe de travail a demandé au groupe spécial informel d'experts des aspects théoriques et pratiques de l'informatisation du régime TIR (ci-après dénommé «le groupe d'experts») d'étudier les aspects théoriques et pratiques

* Faute de ressources suffisantes, la Division des transports de la CEE n'a pu soumettre le présent document dans les délais voulus.

du «projet eTIR». Le groupe d'experts est composé d'experts spécialistes du système TIR et/ou ayant acquis une expérience en matière de technologies de l'information dans une administration douanière nationale, au sein de la Commission européenne, dans une association nationale émettrice/garante ou à l'Union internationale des transports routiers (IRU).

2. À sa cent cinquième session, le Groupe de travail a approuvé la décision prise par le groupe d'experts d'adopter la méthode de modélisation uniformisée du CEFAC-ONU. Cette méthode a été choisie pour donner une forme définitive à la description du fonctionnement du régime TIR et permet de s'accorder sur les caractéristiques du système et les éléments nécessaires à son application. On trouvera ci-dessous un aperçu de l'état d'avancement du processus d'informatisation.

B. MÉTHODE

3. La méthode de modélisation uniformisée est axée sur le fonctionnement actuel du système ou, autrement dit, ce qu'on appelle la «situation réelle», avec l'objectif de permettre une analyse détaillée du fonctionnement du système: la structure des données et les flux d'information. Ce n'est que lorsque l'on aura une vue complète du système actuel que l'on pourra commencer à en élaborer un nouveau. Cette première étape permettra non seulement d'avoir une perception commune du système actuel et d'en obtenir une description détaillée mais aussi de s'assurer que tous les éléments du système seront pris en considération lors du processus d'informatisation.

4. Étant donné que la méthode de modélisation uniformisée n'est pas utilisée dans le cadre des phases de construction et de transition, les travaux du groupe d'experts visant à élaborer le nouveau système ne comporteront que trois phases: détermination des éléments nécessaires, analyse et conception. En outre, conformément au mandat établi par le Groupe de travail, l'élaboration du nouveau système se fera par étapes; chaque étape nécessitera un cycle complet. Avant de commencer à mettre au point la première phase, le groupe d'experts établira une description générale complète du nouveau système. Cette description générale servira de base pour scinder le projet en étapes logiques et assurer la cohérence entre toutes les étapes successives.

C. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET eTIR

5. À ce jour, le groupe d'experts a tenu cinq sessions. Les rapports des quatre premières sessions du groupe figurent dans les documents suivants : ExG/COMP/2002/3, ExG/COMP/2002/10, ExG/COMP/2003/5 et ExG/COMP/2004/10. La cinquième session s'est tenue à Varsovie les 28 et 29 juin 2004. Le rapport de cette session est publié sous la cote ExG/COMP/2004/18.

i) Description de la «situation réelle»

a) Résultats

6. Le groupe d'experts a réalisé la plus grande partie de l'analyse du régime TIR actuel («situation réelle»), en appliquant ce qu'on appelle «la modélisation de domaine d'activité». Cela étant, il s'est mis d'accord sur la description des objectifs du projet, considérés dans

une perspective historique, sur la conception générale de l'ensemble du système TIR, sur la description générale du cycle de vie du carnet TIR et sur la liste des catégories de données requises pour la procédure TIR.

b) Travaux futurs

7. À sa prochaine session, le groupe d'experts espère parvenir à un consensus sur les derniers éléments en suspens de la «modélisation de domaine d'activité», à savoir la description des cas de figure et l'analyse des éléments nécessaires qui permettront d'élaborer le diagramme de classe de haut niveau; ce schéma organise les catégories de données déjà définies et servira de point de départ pour modéliser l'information dans le système informatisé.

ii) Avenir du projet eTIR

a) Résultats

8. À sa dernière session, le groupe d'experts a procédé à une première série de débats sur l'élaboration du nouveau système en s'appuyant sur une communication du secrétariat concernant les prochaines étapes du projet eTIR. Cet exposé était fondé sur une approche par étapes ayant pour objectif l'informatisation complète du régime TIR et il y était tenu compte des idées exprimées par le Groupe de travail au sujet des premières étapes du projet (voir document TRANS/WP.30/212, par. 26) et de certains aspects du système tels que la sécurité et les renseignements préalables sur les cargaisons. Le groupe d'experts a estimé que cet exposé était un bon point de départ pour ses débats, mais a néanmoins exprimé certaines inquiétudes concernant l'ordre des étapes proposé et le contenu de certaines étapes.

b) Travaux futurs

9. Afin de poursuivre dans cette voie, le secrétariat établira, à la demande du groupe d'experts, un document contenant la description générale du projet eTIR, qu'il soumettra au groupe à sa prochaine session; ce document devrait être fondé sur la communication du secrétariat et sur les idées exprimées par les experts et par la Commission européenne durant la dernière session du groupe concernant la possibilité de faire intervenir la «chaîne de garantie» plus rapidement dans le cadre du projet. En outre, les conclusions de la réunion bilatérale entre la Commission et le secrétariat, durant laquelle ces idées ont été examinées en détail en fonction des exigences de la Commission européenne, devraient également figurer dans ce document.

10. Une fois que le groupe d'experts aura évalué les propositions concrètes concernant la suite des travaux, il examinera les conclusions à la lumière du mandat établi à l'origine par le Groupe de travail WP.30 et tâchera d'obtenir l'approbation nécessaire du Groupe de travail.

11. La prochaine session du Groupe de travail devrait se tenir les 26 et 27 octobre 2004 à Genève.

12. Le groupe d'experts n'est actuellement pas en mesure de prévoir combien de temps sera nécessaire pour informatiser complètement le système TIR.

D. SUITE DES TRAVAUX

13. Le Groupe de travail souhaitera sans doute prendre note de l'état d'avancement du processus d'informatisation.
